

## 20\* Nom de la commune



- Lancement d'un concours d'idée auprès de la population
- Présentation des propositions au Comité de fusion pour décision **le mercredi 20.10, 19h30, à Fontaines**
- Comité de fusion 20.10: **choix du nom de la commune « Val-de-Ruz »**
- Annonce du résultat lors de la conférence publique du 27 octobre 2010

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

## 21\* Armoiries



- Lancement d'un concours d'idée auprès de la population
- Comité de fusion 20.10: premier examen des propositions reçues; création d'un GT (présidence M. Stoudemann) pour poursuite de l'analyse.
- Suite des travaux à définir une fois les résultats du GT connus

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

## 22 Mode d'élection du Conseil général



- Élection du Conseil général par le **système proportionnel** imposé par la Loi sur les droits politiques (LDP) du 17 octobre 1984 (art. 91)

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

## 23 Composition du Conseil général



- Reprise dans la convention de fusion de l'art. 95e et ss LDP garantissant **au minimum un représentant par village au Conseil général de la nouvelle commune pendant deux législatures (8 ans, calqué sur l'expérience Val-de-Travers)**
- **41 membres**, dont au minimum 1 représentant de chaque village pour la période 2013 - 2019

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

## 24\* Mode d'élection du Conseil communal



Lors de sa séance du 20.10.2010, le Comité de fusion a voté majoritairement en faveur d'une élection du Conseil communal par le peuple.

- se renseigner et se prononcer sur le mode d'élection entre élection à la proportionnelle ou système majoritaire

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

## 25\* Statut du Conseil communal



Lors de sa séance du 20.10, le Comité de fusion a décidé en faveur d'une élection de 5 conseillers communaux **professionnels** occupés à un taux compris entre 70 et 100%.

- Une décision finale concernant le taux d'activité compris entre 70 et 100% sera prise ultérieurement.

## 26 Commissions



- Nomination des commissions obligatoires :
  - Commission financière
  - Conseil d'établissement scolaire (CES)
  - Commission des naturalisations et agrégations
  - Commission de salubrité publique
  - Commission du feu
- Les nouvelles autorités communales définiront les besoins en matière de commissions législatives

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

## 27\* Organisation administrative



- **Centralisation partielle des guichets** sur 3-4 sites et localisation **des services et/ou des offices** en fonction des locaux disponibles dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013

## 28 Répartition et localisation



- La répartition des dicastères et la localisation des services relèvent des nouvelles autorités communales

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

## 29 Organisation administrative (indicatif)



### Chancellerie (état-major)

- Communication (site internet)
- Service juridique

### 0. Administration

- Service à la population (contrôle des habitants, état civil)
- Archives
- Ressources humaines
- Informatique

### 1. Sécurité publique

- Protection civile
- Service du feu (pompiers)
- Patrouilleurs scolaires
- Bureau de prévention BPA

### 2. Enseignement

- École enfantine
- École primaire
- École secondaire

### 3. Culture, loisirs et sports

- Bibliothèques
- Infrastructures sportives (piscine, centre sportif, etc.)
- Soutien sportif et culturel
- Cultes, paroisse

### 4. Santé

Néant

### 5. Affaires sociales

- Guichet social régional (aide sociale, AVS)
- Accueil de la petite enfance et parascolaire
- Jeunesse
- Accompagnement des seniors

### 6. Trafic

- Travaux publics (voiries)
- Transports régionaux

### 7. Protection et aménagement de l'environnement

- Service des eaux
- Déchets
- Cimetière
- Aménagement du territoire (bureau technique)

### 8. Économie publique

- Forêts
- Énergie
- Développement économique
- Tourisme

### 9. Finances et impôts

- Service financier
- Service de la comptabilité
- Gérance des immeubles (conciergerie)

## 30 Remplacement des collaborateurs



**Rappel : principe de base validé par le comité de fusion (séance du 23 juin 2010) :**

« *Le processus de fusion des communes du Val-de-Ruz ne conduira à **aucun licenciement**. Les **acquis en termes de salaire et de degré d'occupation de chaque employé communal seront garantis**. Cependant, le maintien de chaque employé communal dans une fonction identique, en lien avec son cahier des charges actuel, ne pourra pas être assuré.*

*Concernant les procédures liées à des mesures disciplinaires prononcées à l'encontre d'un employé, l'éventuel changement de la structure communale ne provoquera pas l'interruption des procédures en cours, intégralement reprises par la nouvelle entité ».*

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

## 31 Remplacement des collaborateurs



- Les nominations des collaborateurs à leur nouveau poste seront le fait des nouveaux conseillers communaux
- Mise au concours interne de TOUS les postes de l'organigramme préalablement établis par le nouveau CC
- Postulation avec lettre de motivation et dossiers complets, avec mention de trois desideratas des employés (priorité 1, priorité 2, priorité 3)
- Remplacement par les CC et chefs de service concernés avec l'appui éventuel d'un bureau RH externe

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

## 32

# Sommaire



1. Introduction
  - a) Processus : point de situation
  - b) Objectifs de la soirée
  - c) Méthodologie
2. Enjeux du processus (rappel)
3. Rapprochement ou fusion ?
4. Finances : état des lieux
- 5. Premier scénario**
  - a) Institutions et organisation administrative (chap. 0)
  - b) Perspectives par domaine (chap. 1-9)
6. Prochaines étapes
7. Questions (compréhension)

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

## 33

# Domaines



0. Administration générale
1. Sécurité publique
2. Enseignement et formation
3. Culture, loisirs et sports
4. Santé
5. Affaires sociales
6. Trafic
7. Environnement
8. Économie publique
9. Finances et impôts

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

## 34

# 0. Administration générale



## 35\* Accessibilité des prestations aux personnes à mobilité réduite



- a) Volonté de rester proche de la population (téléphone, déplacement chez l'habitant)
- b) Extension à l'ensemble du territoire du **principe du service à domicile pour les personnes à mobilité réduite** sur demande justifiée.

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

36\*

## Guichet unique informatisé



Mise en œuvre progressive de la disponibilité de prestations communales sur internet

A réaliser **en synergie** avec les réflexions en cours au niveau cantonal (intégration des prestations communales sur le site unique [www.ne.ch](http://www.ne.ch))

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

37

## ~~Système informatique et de téléphonie~~



Pour mémoire uniquement!

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

38



## 1. Sécurité publique

39

## Police



- a) **Harmonisation des prestations sur l'ensemble du territoire par l'extension du contrat avec l'Etat** : liste des prestations établies par les nouvelles autorités communales
- b) Maintien dans la nouvelle commune des tâches ne pouvant être déléguées
- c) **Analyse du maintien dans la nouvelle commune des tâches de prévention spécifique** (délégué BPA, prévention scolaire, etc.) **et de certaines tâches de proximité** dont l'exécution serait jugée plus efficace et efficiente par la nouvelle commune qu'à travers un contrat de prestations.

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

## 40 Sapeurs-pompiers



### Fusion ou non : pas ou peu d'impact !

- Négociations en cours entre l'Etat, les villes, les communes et les régions : cantonalisation ou régionalisation ?
- En cas de solution régionale, autonomisation de la Région Val-de-Ruz au niveau des sapeurs-pompiers : le passage de 5 entités à **une unique organisation** régionale.
- La **gestion opérationnelle** sera assurée par une structure permanente minimale dont les ressources devront être définies par les autorités de la nouvelle commune.
- Les **synergies** en termes de ressources avec les activités de la protection civile et de la sécurité publique (police) de manière plus globale devront être analysées et favorisées par les autorités de la nouvelle commune.

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

## 41 \* État civil / contrôle des habitants



- La création d'un office/service communal de la population**, regroupant état civil et contrôle des habitants
- Heures d'ouverture des guichets étendues
- Documentation, information et prestations simples dans des guichets décentralisés (selon organisation administrative)

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

## 42 Conseil juridique



- Collaboration juridique avec le service des communes pour les questions d'ordre général.
- Nécessité pour une commune de 16'000 habitants de disposer également d'un conseil juridique indépendant.
- Renoncement à internaliser la prestation, par manque de taille critique et pour s'attacher de spécialistes par domaine.
- Privilégier la possibilité d'octroyer des **mandats externes ponctuels à des spécialistes** juridiques selon la typologie des dossiers.
- Établissement d'une liste de référence.

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

## 43 Ambulance



### Fusion ou non : pas ou peu d'impact !

Réflexion en cours :

- coordonner le service d'ambulance au niveau cantonal, avec :
  - une seule centrale d'alarme 144 dans un premier temps,
  - puis une seule organisation de gestion, avec maintien de la délocalisation des ambulances en fonction des besoins (plus forcément sur site hospitalier).

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

44



## 2. Enseignement et formation

### 45\* Organisation régionale



En général (degrés 1-11) :

- Harmos et régionalisation en cours de réflexion pour mise en œuvre (commission Harmos VDR)
- a) **La nomination d'un directeur des écoles** (chef de service) au sein du dicastère Enseignement et formation
- b) **1 CES** pour la nouvelle commune, **avec relais dans les villages**, soit 1 groupe villageois par collège, avec un représentant qui siège au CES.
- c) Le rôle du groupe villageois est de maintenir les activités locales au niveau de l'école.

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

### 46\* Organisation régionale



Degrés 1-4 (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> enfantine, 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> primaire)

- Harmos et régionalisation en cours de réflexion pour mise en œuvre (commission Harmos VDR)
- a) Maintenir les écoles dans les villages.
- b) Garder une école de proximité tout en optimisant la répartition des élèves en fonction des effectifs et de la répartition géographique
- Exemple : Chévard ouest peut se rendre sur Cernier par exemple en cas de besoin.

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

### 47\* Organisation régionale



Degrés 5-6 (3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> primaire)

- Harmos et régionalisation en cours de réflexion pour mise en œuvre (commission Harmos VDR)
- Garder une école de proximité : idem degré 1-4

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

## 48\* Organisation régionale



Degrés 7-8 (5ème et 6ème primaire)

- Harmos et régionalisation en cours de réflexion pour mise en œuvre (commission Harmos VDR)
- Selon analyse de l'efficacité et des coûts, mobilité des enseignants ou mobilité des élèves

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

## 49\* Organisation régionale



Degrés 9-11 (1ère à 3ème secondaire)

- Des discussions sont en cours dans le cadre de la commission HarmoS-VDR.
- La commune unique décidera si les conditions sont réunies pour que les élèves des villages de Valangin, Montmolin, La Côtière, Engollon et Savagnier puissent rejoindre le cercle scolaire du Val-de-Ruz ou poursuivre leur scolarité dans un autre cercle scolaire.

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

## 50\* Organisation de la direction



Des discussions sont en cours dans le cadre de la commission HarmoS-VDR.

1 direction centralisée et **3 sous-directions**, une par cycle, est envisagée.

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

## 51\* Transports scolaires



- Rechercher une **harmonisation** entre les **horaires** des transports et les horaires scolaires.
- **Limiter au mieux les déplacements** des élèves d'un village à l'autre
- Maintenir la prise en charge financière par la commune des déplacements pendant la scolarité obligatoire.

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ



## 52\* Accueil parascolaire



- a) **Harmonisation des horaires scolaires** afin d'offrir un accueil parascolaire efficient (Harmos)
- b) Les **jours de congé** des petits doivent être communs.
- c) En règle générale, notamment **afin d'éviter des surcoûts**, les accueils parascolaires devront être situés de façon à **déplacer les enfants de manière optimale**.

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

53



## 3. Culture, loisirs et sports

## 54\* Soutien aux sociétés locales



- a) Établir un inventaire des différents régimes communaux
- b) Définir une **politique** de soutien visant la promotion et la pérennité des associations locales
- c) **Négocier** l'harmonisation avec les partenaires
- d) Définir des **mesures transitoires**

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

## 55\* Encadrement de la jeunesse



Développement de un ou des **centres communaux** pour l'aide aux devoirs et les loisirs à l'attention des adolescents garantissant un encadrement adéquat.

Unifier des transports de nuit.

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

## 56 Infrastructures culturelles et sportives



- a) **Gestion centralisée** des bâtiments et infrastructures.
- b) Maintenir un **répondant « de proximité »** pour remettre les clés aux locataires et assurer le contrôle des inventaires.
- c) **Tarification :**
  - **unifiée** pour la location des locaux et la taxe déchets
  - **préférentielle** pour les habitants du VDR et sociétés et associations du VDR.
- d) Création d'un staff d'entretien (nettoyages et travaux légers).

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

## 57\* Infrastructures religieuses et laïques



- **Gestion centralisée** des cimetières et des bâtiments de culte.
- **Maintien des lieux** de cultes et des cimetières dans les villages.
- Les nouvelles autorités se pencheront sur l'opportunité de créer un ou des colombariums ou des jardins du souvenir

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

## 58 Infrastructures de loisirs et chemins de détente



- **Gestion centralisée**
- **Staff d'entretien** (nettoyages et travaux légers)

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

## 59 Gestion/promotion des réservations et des manifestations



- a) **Centraliser dans un seul lieu/service** la gestion/promotion/réservation des activités culture, loisirs et sports
- b) **Coordination et publication centralisée** des offres de spectacles
- c) Offrir un **accès internet** simple pour les réservations
- d) Instrument : logiciel adapté pour la gestion de la location des salles et infrastructures communales.

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

## 60\* Promotion culturelle



- Offrir des **lieux de culture** et les soutenir
- Soutenir les **manifestations rassembleuses** et des **fêtes locales** au travers de subventions
- Analyser et assurer la mission d'**Evologia** : négocier le maintien des responsabilités de l'Etat, certaines prestations culturelles pourraient être assurées par la commune
- Analyser et coordonner avec les activités d'**Espace Val-de-Ruz**

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

61



## 4. Santé

## 62 Site de Landeyeux



**Fusion ou non : pas ou peu d'impact !**

- Valorisation de la polyclinique du Val-de-Ruz par les nouvelles autorités communales :**  
réflexion en cours concernant la polyclinique (jours ouvrables, 8h00-18h00) pour décharger les urgences de Neuchâtel et la Chaux-de-Fonds.
- Négociation de garantie du maintien** du Centre de réadaptation et du siège administratif
- Pas de possibilité de devenir une porte d'entrée HNE au sein légal du terme (prestations minimales d'urgence nécessaires pas disponibles sur place).

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

## 63\* Prévention et suivi médical scolaire

(hygiène, santé, obésité, addictions, sexualité)



- Intégration de la prévention et du dépistage dans la **politique de la jeunesse de la nouvelle commune.**
- Poursuite de la mise en œuvre des **obligations légales** en la matière.  
L'engagement d'un médecin/dentiste à temps partiel **ou maintien des mandats externes** relève de la **compétence des nouvelles autorités** communales

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

64



## 5. Affaires sociales

65\*

## AVS/Aide sociale



### Fusion ou non : pas ou peu d'impact !

Intégration des prestations au niveau régional **déjà réalisée par le Guichet social régional**

Le Conseil communal et le chef de service gèrent le GSR et la mise en œuvre de la suite du projet ACCORD

Le groupe de travail propose que la commune étudie la **création d'une commission législatives des affaires sociales** en remplacement de la commission sociale intercommunale (CSI) et assemblée sociale intercommunale (ASOCI).

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

## 66 Intégration professionnelle et sociale



- a) Les autorités de la nouvelle commune étudieront la possibilité de réserver des **activités spécifiques**, dans les domaines de compétences communales, pour favoriser **l'effort d'intégration professionnelle et sociale**.
- b) **Compléter** les places déjà **disponibles** dans les organisations existantes (La Joliette, Evologia, etc.)

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

## 67 Accompagnement seniors (en lien avec NOMAD)



### Fusion ou non : pas ou peu d'impact !

- a) Compétences essentiellement cantonales avec une loi-cadre en cours de discussion et de négociation.
- a) Les autorités communales s'approcheront des entités concernées dès la nouvelle loi-cadre votée afin de **s'enquérir des prestations assurées sur le territoire de la nouvelle commune**.
- b) En fonction de l'évolution démographique de la nouvelle commune et des besoins, les autorités de la nouvelle commune **se pencheront sur l'opportunité de compléter les prestations de base assurées par les associations et structures mandatées par l'Etat**.

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

## 68 Politique de la jeunesse



- a) Définir une **politique de la jeunesse** de la nouvelle commune.
- b) Analyser les besoins et adapter l'offre en matière de **centres de jeunesse**.

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

## 69 Accueil petite enfance et parascolaire



### Fusion ou non : pas ou peu d'impact !

- Un projet de loi cantonal est en cours d'élaboration pouvant engendrer la nécessité d'ouvrir des places supplémentaires en matière d'accueil de la petite enfance et parascolaire
- **Les nouvelles autorités seront en charge de mettre en œuvre la nouvelle loi et/ou de définir une politique communale en la matière.**

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

70



## 6. Trafic

## 71 Mobilité intégrée



Établir une **politique/stratégie de mobilité** intégrant notamment :

- **modélisation** du trafic en fonction des activités culturelles et sociales
- desserte des infrastructures, avec mobilité douce
- options **P+R** et la réservation de places pour le transfert modal
- développement du potentiel en matière de **mobilité douce**, transports, etc. (ex. location de vélos, en libre accès)
- valorisation de **l'environnement** par l'aménagement de pistes cyclables et de routes de contournement
- accessibilité **piétonnier** (ex : Fenin-Vilars-Saules)
- création d'une **commission de mobilité** qui planchera à la circulation globale et discutera avec l'Etat, assumant également la sécurité publique et l'enseignement, une politique de sécurité routière, de transport et de prévention scolaire coordonnée.

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

## 72\* Offre en transports publics



- a) Repenser l'offre en transports publics, avec ou sans TransRun (au plus tôt 2020)
- b) Maintenir la **priorisation** vers les villes et améliorer la desserte des gares (Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds)
- c) **Renforcer** les prestations en TP pour les communes mal ou pas encore desservies, notamment concernant les dessertes à l'intérieur de la nouvelle commune
- d) Assurer la **desserte des infrastructures** (sports, culture, etc.), **des prestations et des services** (administration, infrastructures, commerces, etc.)
- e) Établir une **planification financière** en lien avec la révision des prestations et analyser l'efficacité (coûts/prestations)
- f) Étudier la mise en place d'un **service sur appel** pour les prestations TP à peu de potentiel et pour les personnes à mobilité réduite

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

## 73\*

### Routes communales/cantoniales



- a) « Les routes cantonales resteront cantonales » : assurer le **maintien du financement de l'entretien des routes communales entre les villages**
- b) Réfléchir à l'amélioration en matière de **traversée du Val-de-Ruz** : évitement de villages (~~ex. Boudevilliers, Valangin~~)
- c) Favoriser les communications routières sur les **axes est-ouest**
- d) Réfléchir à des **routes de contournement** pour diminuer le trafic dans les villages
- e) Gestion coordonnée de la délimitation des **zones 30 km/h**

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

## 74 Gestion des infrastructures et des équipements



- a) Assurer une gestion **harmonisée et globalisée** en matière de :
  - bâtiments
  - équipements et outillages
  - achats du matériel
- b) Garder **sur des sites décentralisés les équipements de proximité** nécessaires à assurer les prestations à la population.

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

## 75\* Entretien et déneigement



- a) **Réorganisation avec maintien de prestations externalisées** dans les villages
- b) Séparer les
  - services urgents : proximité
  - Services non urgents : centralisation, avec économie d'échelle
- c) Envisager des conventions en **collaboration avec le canton** (déneigement de la route cantonale, ex. Fenin-Vilars-Saules)

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

76



## 7. Environnement

77

## Ingénierie



- Création d'un **bureau technique**
  - gestion des chantiers et des ressources
  - attribution et suivi des travaux aux entreprises privées
  - suivi et gestion des chantiers, délégué du maître d'ouvrage
  - coordination de tous les domaines techniques, par exemple Multiruz (tenue des plans)

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

## 78 Plan d'aménagement régional



Définir une politique de développement par la réalisation d'un **plan d'aménagement** local qui :

- organise un territoire de manière cohérente
- profite l'espace à disposition en termes urbanistique et environnemental
- prend en compte des transports publics ou partagés
- tient compte du réseau routier existant
- définit l'avenir environnemental
- propose des zones pour l'événementiel, l'accueil touristique et un lieu central de fête
- évalue des variantes d'évolution, par exemple, l'hypothèse Transrun

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

79

## Règlement de construction



- Réunir les règlements de construction actuels
- Établir un nouveau règlement en fonction de zones redéfinies

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

## 80\* Aménagement du territoire : structure de fonctionnement



- a) Le groupe de travail propose la séparation des problématiques en matière de réflexion (moyen-long terme vs court terme de réalisation) :
- créer une **commission d'aménagement du territoire temporaire**
  - créer une **commission d'urbanisme**
- b) Disposer des compétences d'un **urbaniste engagé avec d'autres communes** par contrat de prestation.

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

## 81\* Permis de construire



- Négocier avec l'Etat la reprise de la gestion de l'attribution des permis de construire par la nouvelle commune

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

## 82 Aménagement du territoire et énergie



- Mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire qui prenne en considération les énergies renouvelables dans une vision d'autonomie énergétique

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

## 83\* Déchetterie



- Créer une **politique de gestion des déchets** et créer les instruments nécessaires, par exemple:
  - a) Maintenir la décentralisation de petites déchetteries (**éco-points**)
  - b) Disposer d'une déchetterie **centralisée pour des objets spécifiques**
  - c) Créer un centre de **revalorisation des déchets verts**

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ



## 84 Collecte des déchets incinérables



- a) **Harmoniser** le ramassage des déchets
- b) Le groupe de travail propose la création d'une commission ad hoc concernant le **choix du système** de ramassage

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

## 85 Gestion et traitement des eaux



- Reprise des tâches assurées par Multiruz par la nouvelle commune

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

86



## 8. Économie publique

## 87 Politique de développement économique



Établir une **politique de développement économique** visant notamment :

- a) Maintien, voire augmentation des places de travail dans la région
- b) Développement économique dans des endroits stratégiques/attractifs, confinés et compatibles avec le maintien de la qualité de vie.
- c) Développement harmonieux assurant le maintien du tissu agricole.
- d) Définition des priorités en matière de type d'entreprise
- e) Établissement d'un plan d'aménagement communal en adéquation avec la politique souhaitée.

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

## 88\* Politique touristique régionale



Les nouvelles autorités se pencheront sur l'opportunité d'établir une **politique touristique** visant à augmenter la visibilité de l'offre du Val-de-Ruz en matière de tourisme, notamment en partenariat avec Tourisme Neuchâtelois et le Parc Chasseral

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

## 89\* Énergie et autonomie énergétique



- a) Établissement d'une **politique centralisée en la matière pour l'ensemble du territoire, en lien avec l'objectif d'autonomie énergétique.**
- b) Pas de changement pour l'approvisionnement gaz/électricité.
- c) Chauffage au bois : reprise des projets existants et en cours.

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

## 90\* Valorisation du bois régional



Création d'une structure performante et d'une gestion (administrative centralisée).

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

91



## 9. Finances et impôts

## 92 Gestion financière du patrimoine



- a) Reprise des baux existants par la nouvelle commune
- b) Gestion globale et plus efficiente des liquidités
- c) Concentration de la gestion administrative

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

## 93 Politique immobilière



- a) La nouvelle commune devra se doter d'une politique immobilière : maintien, réduire ou augmenter son patrimoine financier.
- b) Harmonisation sur l'ensemble du territoire.

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

## 94\* Gestion et entretien technique des immeubles



- a) Politique harmonisée en matière d'entretien des immeubles.
- b) Tenir compte des éventuels rattrapages à réaliser.
- c) Utiliser les compétences du bureau technique pour assurer le maintien en interne de la gestion technique des immeubles

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

## 95 Réaffectation du patrimoine administratif libéré



- a) Inventaire des surfaces
- b) Réaffectation des locaux en fonction de leur potentiel (location, vente, transformation)

PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION DES 16 COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

**96**

**Gestion administrative des  
bâtiments du patrimoine financier**



- a) Internalisation de la gestion administrative des immeubles (renoncement à des mandats externes)
- b) Formation de collaborateurs dans le domaine de la gestion des immeubles.
- c) Appui de compétences externes pour des mandats ponctuels